COMMUNE DE BASTOGNE



Bastogne, le 16/01/2016

Objet: RGPE- Déclaration D 23/2016

Agent traitant: F. Foulon (Tél: 061/262677, e-mail: f.foulon@bastogne.be)

Cher Monsieur Wirard,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous transmettre la déclaration concernant votre unité d'épuration individuelle à installer à Villers la Bonne Eau, 13 A – 6600 Bastogne.

Après examen, le Collège communal a constaté que la déclaration est recevable et enregistrée.

Votre déclaration a été envoyée au Directeur du Département Nature et Forêts pour dispositions relatives aux sites NATURA 2000.

La déclaration est valable 10 ans. Pour avoir accès à la restitution de la taxe sur la valorisation de l'eau et aux primes éventuelles, votre système doit être contrôlé par l'AIVE (063/23 18 11).

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur Wirard, l'expression de nos salutations distinguées.

Par le Collège,

La Directrice générale ff,

Sandrine LOUIS

Le Bourgmestre,

Benoît LUTGEN

Environnement

Urbanisme



Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée. Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.

À l'attention de la commune de :

rue du Vivier 58 6600 Bastogne

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail:

rgpe.declarations.dpa.dgarne@spw.wallonie.be

Permis d'environnement Déclaration des établissements de classe 3

Objet

Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public

Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation

Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

Bastogne

Référence de la déclaration à la commune

Date de l'accusé de réception de la déclaration

2 / 0 2 / 2 0 1 6

Date de recevabilité de la déclaration

16/02/2016



Soumis le : 12/02/2016 09:59 - 530376-250668

de : f.foulon1 (f.foulon@bastogne.be)



. ,		, 20.	٠,٨
clarant	p np	Coordonnées.	L

	əupirdur əb əllədi
	Juméro de rubrique
	səlsışəini anoitibno
	ibellé de rubrique
wallonie.be/legis/pe/peintegr035.htm	http://environnement Numéro de rubrique
	วดเมตเกดมู่ เมเษ์ดูเฆเษร
o sale ja sa	Unité d'épuration i
	-ibellé de rubrique
	11.09
	Numéro de rubrique
STANDARD ST	3.1. Rubriques
nojet de la déclaration	3. Etablissement faisa
n établissement qui vient d'être rangé en classe 3 suite à une modification de la liste des classées sétablissement dont la durée de validité de la déclaration est arrivée à expiration établissement existant (par exemple après chômage, incendie, etc) ation d'un établissement ancien	☐ Maintien en activité d'un
	2. Objet de la demano
ntreprise ? Remplissez le cadre qui vous concerne parmi les deux suivants	e'b onàmun nu acov-zəvA iuO □ Mo on Stes :
éclarant	1. Coordonnées du d



onditions intégral	es					
onditions intogram						
.2. Description						11.01
euillez décrire les écessaires à ces escription de l'éta	activités.	réalisées au sein	de l'établissement en r	mentionnant les r	nachines et le	es dépôts
Inité d'épura	tion individue ux épurées dans	lle eloy wate des drains d	r oxyfix c 905 EH Lispersants	I de modèle a	gréé	
3.3. Localisation			gla girll (gr Arg) sligg	retegin, postnet, 6	Talkan para	
S'agit-il d'un lieu-c	lit ?					
□ Oui						
☑ Non Rue					Numéro	Boîte
VILLERS-LA-BO	NNE-EAU				13	а
	ocalité					
6600 B	ASTOGNE (Ville	rs-la-Bonne-E	au)			
3.3.1. Situation						
	NNE-EAU 13 6600	BASTOGNE (Ville	rs-la-Bonne-Eau)			
3.3.1.1. Parcelle						
Référence de la p						
NS (Commune)						
82003	BASTOGNE					
INS (Division)	Division					
82033	BASTOGNE 5 DI	V/VIL-LA-BON-		/ D:		
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur		
А	4 4 9	00	V	000		
3.3.1.2. Parcelle	e n°2					
Référence de la						
INS (Commune)						
INS (Division)	Division					
	Niver for	Lettre	Exposant	/ Diviseur		
Section	Numéro	Lettre	Схрозап	Biviocai		
		appaintment of the second				
3.3.1.3. Parcell	e n°3					
Référence de la						
INS (Commune)						
INS (Division)	Division					
Section	Numéro	Lettre	Exposant	/ Diviseur		
	Soumis le : 12/02	/2016 09:59 - 530376- ulon@bastogne.be)	250668			

-11--!- 1--1



Jəjdo sns2
s'agit d'un site NATURA 2000, références de la ou des unités de gestion concernées
taido sans
L'établissement est-il situé dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau 2000 ? Référence du site
3.3.1.5. Effet du projet sur NATURA 2000
Jəjdo snaS
Situé dans un lotissement non périmé délivré en date du Sans un lotissement non périmé délivré en date du Sans un lotissement non périmé délivré en date du Sans un lotissement non périmé délivré en date du
SECTION VILLERS LA BONNE EAU (Section villers la bonne eau)
Destination au plan communal d'aménagement
Habitat à caractère rural
Destination au plan de secteur
3.3.1.4. Informations complémentaires



4. Liste des documents à joindre

Dan	s tous les cas :
\boxtimes	Schéma d'implantation (Un plan descriptif de l'établissement, dressé à l'échelle la mieux adaptée, indiquant l'emplacement des locaux, des ateliers, des dépôts (matières premières et auxiliaires, déchets, etc.), des appareils
	et des cheminées sur lequel sont reproduites les limites parcellaires.)
	plan D 23.pdf
	Plan D 23 2016
Vou	s pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre déclaration :
	Pièce 1
	Pièce 2
	Pièce 3
	Pièce 4
	Pièce 5
Nor	mbre TOTAL de documents joints

 $\bigcap |1|$

Soumis le : 12/02/2016 09:59 - 530376-250668 de : f.foulon1 (f.foulon@bastogne.be)



5. Déclaration sur l'honneur

Liens vers les différentes conditions intégrales :

Informations sur les rubriques: http://environnement.wallonie.be/legis/pe/peintegr035.htm

communale. sur base de l'article 14, § 5. Le texte des conditions générales et intégrales peut être obtenu auprès de l'Administration présente déclaration, ainsi que les conditions complémentaires éventuellement prescrites par l'autorité compétente 🖂 Je m'engage à observer les conditions générales et intégrales applicables à l'établissement faisant l'objet de la

du territoire, d'urbanisme et du patrimoine (CWATUPE). La présente déclaration ne dispense pas le déclarant du respect de la législation applicable en matière d'aménagement

14, § 5, du décret. suit la déclaration si l'autorité compétente prescrit des conditions complémentaires d'exploitation conformément à l'article déclaration si celle-ci n'a pas été déclarée irrecevable conformément à l'article 14, § 3, du décret, soit le trentième jour qui La présente déclaration est valable pour un terme de 10 ans au maximum prenant cours, soit le quinzième jour qui suit la

ino 🖂 Vous êtes une commune et vous remplissez ce formulaire pour le compte du déclarant ?

noN 🗆

Signature du déclarant

6. Protection de la vie privée et voies de recours

6.1. Protection de la vie privée

Comme le veut la Loi $^{\mbox{\scriptsize 1}},$ nous vous signalons que :

- sein du Service public de Wallonie; les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au
- de l'Environnement, ainsi qu'à l'autorité compétente ; ces données seront transmises à la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et
- vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant ;
- vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

6.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de l'acte rendu ?

Avenue Prince de Liège, 15 Direction des autorisations Département des permis et des autorisations des Ressources naturelles et de l'Environnement Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, Service public de Wallonie Introduire un recours à l'administration.

rubrique formulaire en ligne le formulaire de recours est disponible sur le site : http://www.wallonie.be dans la 5100 Jambes

